

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 août 2014.**

Le vingt-huit août de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard PACAUD, maire de la commune d'Hénonville.

**Etaient présents** Etaient présents : MM BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, FAUCHER, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PACAUD, MMES FROISSART, LUSSON, ROMIGUIERE  
Absents excusés : Mme LESOBRE

**Objet : création d'un poste d'ATSEM de 35 heures**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

- La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 d'un emploi permanent d'ATSEM dans le grade d'ATSEM à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de l'augmentation de l'effectif de l'école et de l'organisation imposée par les nouveaux rythmes scolaires.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier l'acquisition du diplôme du CAP petite enfance et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Et ont signé au registre les membres présents :**